

Le 12 novembre 2012

Web : www.lecrollois.fr - Courriel : contact@lecrollois.fr

Lettre ouverte à l'attention des élus au conseil municipal de Crolles

Objet : démocratie locale, service public local de l'information, vos obligations au service de la République

Madame, Monsieur,

« *La participation des citoyens à la gestion des services publics locaux constitue l'une des nouvelles exigences de la République. La seule participation, tous les six ans, au choix de ceux qui administrent localement pouvant paraître insuffisante, le législateur a introduit des dispositions visant à approfondir la démocratie locale dans les communes de plus de trois mille cinq cents habitants. **Reposant sur l'information**, fonctionnant par la concertation, la démocratie de proximité porte sur plusieurs domaines (...)* » [Source : www.vie-publique.fr].

Malheureusement à Crolles, nous constatons de graves dérives sur les principes fondamentaux de notre République. L'information locale n'existe presque plus. Ce service public a été détourné de ses objectifs au profit de quelques-uns. Ce qui nous oblige à réagir.

Les « Etats Généraux » 2012 ont été organisés sans aucun pluralisme, sans aucun débat public, avec une approche mêlant publicité et meeting électoral. En dévoyant ainsi l'expression même des *Etats Généraux*, le maire a entaché gravement une belle tradition Crolloise initiée par Paul Jargot, il y a plus d'un demi-siècle. Comment avez-vous pu cautionner un tel recul en matière de démocratie locale ?

Votre responsabilité d'élue(e) est pleinement engagée. En effet, *en tant qu'agent exécutif de la commune, le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier.*

Avec le *Bilan en Images* du numéro Hors-série de novembre du Magazine de Crolles, la majorité municipale franchit allègrement toutes les bornes. Elle s'offre, sur les finances publiques, un journal de promotion électorale. Un nouveau degré est franchi dans le renoncement à l'impartialité, ce principe de base de la démocratie qui devrait pourtant vous guider pour régler les affaires de la commune. Nous vous rappelons que le journal municipal relève d'un service public.

Dans ce contexte, nous aimerions connaître votre point de vue : comment appréciez-vous la situation en matière d'information locale ? Est-elle conforme à vos valeurs ? A votre conception du fonctionnement d'une collectivité territoriale ?

Dans l'attente de vous lire ou de vous entendre, nous vous prions de croire en notre grande et gratuite disponibilité au service de la démocratie.

Francis Odier, Claude Muller, Emmanuel Wormser,
Didier Deplancke, Alain Mittelberger, Guy de Leudeville

Nos publications antérieures sur le thème de la communication locale :

- ✓ <http://www.lecrollois.fr/archive/2012/10/26/une-soiree-electorale-avant-l-heure.html>
- ✓ <http://www.lecrollois.fr/archive/2012/10/10/le-magazine-de-crolles-demasque.html>

Dans un souci de transparence et sauf indication contraire, nous publierons vos réactions, individuelles et collectives, sur le crollois.fr.